

La Drance qui pleurt, la Drance qui rit

Parce qu'elle est produite grâce au cycle (infini?) de l'eau, l'énergie hydroélectrique est déclarée renouvelable. Parce qu'elle ne produit pas de CO₂ lors de sa fabrication l'hydroélectricité est qualifiée de verte, durable, écologique. Vraiment ?

Dans la réalité les barrages, les conduites forcées et les lignes électriques sont constitués de béton, d'acier et de cuivre. Dans le monde réel, des vallées entières sont noyées sous des masses d'eau. De plus les lacs de retenues n'ont pas le même effet que les lacs naturels dont le déversement en surface réchauffe les rivières alors que le turbinage, prélevé au fond, les refroidit.

A l'aval de ces retenues, les rivières, privées de 50 à 80% du débit annuel, sont soumises à un régime de crues-étiages artificiel. A l'aval des usines hydroélectriques elles sont secouées par le marnage quotidien lié aux variations rapides de production. Au final, privées de charriage car les alluvions sont piégées en amont des barrages, réduites à un chenal d'évacuation, méritent-elles encore le nom de rivières?

Alors merci à *DransEnergie*, qui gère le lac des Toules, de venir nous rappeler la réalité (voir l'article du Nouvelliste à la page droite): il n'y a pas d'énergie propre, pas de consommation douce. Ce ne seront pas les kilogrammes ou les tonnes de poissons qui seront remis à l'eau aux frais des consommateurs d'électricité, que nous sommes tous, qui vont y changer quelque chose. D'autant moins que les autres habitants de la Drance (cincle plongeur, musaraigne aquatique et insectes par ex.) en auront également pâti.

Dès lors que *DransEnergie* n'en est pas à sa première vidange on aurait pu espérer que le suivi par un bureau spécialisé en écologie et la haute surveillance du Service cantonal de la pêche – par une prise en compte de la rivière comme écosystème – aient permis d'ajuster les vidanges (fréquence, rythme, etc...) de façon à minimiser les inévitables impacts. Gageons qu'un tel «accident» ne se répétera pas!

A Martigny c'est le contraire. Dans le cadre d'un projet de protection contre les crues, sur 500m de long, la Drance vient de recevoir un lit élargi (Photos 5–7) qui permet d'espérer un avenir meilleur pour tous les habitants des eaux courantes et de leurs rives. La nouvelle rivière est toujours canalisée pour la sécurité des riverains, mais dotée d'un espace qui lui permet de mieux exprimer une partie son potentiel écologique et de sa biodiversitaire.

Puisse ce cas du lac des Toules nous faire réfléchir à l'impact des centrales solaires, vertes, écolos et renouvelables que l'on projette de construire dans les sites les plus préservés de nos montagnes!

Pierre-Alain Oggier

1) L'ancienne plaine alluviale à l'amont du premier barrage de la Dixence, le 29.03.2011. Le bassin de retenue vidé permettait de voir la plaine alluviale désormais noyée (2). 3) Torrent de Saleina, Orsières, le 09.10.2022 à l'aval d'une prise d'eau. 4) Torrent du Valsorey, le 17.10.2021 à l'aval d'une prise d'eau. 5) L'ancien canal de la Drance à Martigny. Photos P.-A. Oggier

1) Ehemalige Schwemmebene hinter der ersten Staumauer von Dixence (29.03.2011). Das leere Staubecken gab den Blick auf die heute ertrunkene Ebene frei (2). 3) Saleina-Bach, Orsières (09.10.2022), unterhalb der Wasserfassung. 4) Valsorey-Bach (17.10.2021) unterhalb der Wasserfassung. 5) Alter Kanal der Drance bei Martigny.



Die Drance - weinend und lachend

Weil sie durch den (unendlichen?) Kreislauf des Wassers erzeugt wird, wird die Wasserkraft als erneuerbar deklariert. Weil sie bei ihrer Stromherstellung kein CO₂ produziert, wird die Wasserkraft als grün, nachhaltig und umweltfreundlich bezeichnet. Ist sie es tatsächlich?

Tatsache ist, dass Staudämme, Druckleitungen und Stromleitungen aus Beton und Stahl sind. Tatsache ist auch, dass ganze Täler unter Wassermassen ertränkt werden. Zudem haben Stauseen nicht den gleichen Effekt wie natürliche Seen, die warmes Oberflächenwasser an die Flüsse abgeben, während bei Stauseen das kalte Grundwasser den Turbinen zugeführt wird. Die Flüsse unterhalb der Stauseen, denen 50-80% der jährlichen Wassermenge entzogen wird, unterliegen einem künstlichen Wasserregime (Schwall-Sunk) das mit den Schwankungen bei der Stromerzeugung zusammenhängt. Der Schwall bringt aber kein Geschiebe, da dieses oberhalb der Staudämme abgelagert wird. Unterhalb der Stauseen werden die Flüsse auf eine Abflussrinne reduziert. Verdienen sie noch den Namen «Fluss»?

Danke an *DransEnergie*, die den Lac des Toules verwaltet, dass sie uns an die Realität erinnert (siehe Artikel unten): Es gibt keine saubere Energie, keinen sanften Verbrauch. Und daran werden auch die Tonnen von Fischen nichts ändern, die zurück ins Wasser gesetzt werden, auf Kosten von uns Stromverbrauchern. Dies gilt umso mehr, als auch die anderen Bewohner der Drance (z. B. Wasseramsel, Wasserspitzmaus und Insekten) betroffen sind. Da es sich nicht um die erste Entleerung von *DransEnergie* handelt, hätte man hoffen können, dass die Überwachung durch einen Ökologen und die Fischereibehörde dazu führt, dass die Entleerungen (Häufigkeit, Rhythmus usw.) so angepasst werden, dass die unvermeidbaren Auswirkungen auf ein Minimum reduziert werden und sich ein solcher «Unfall» nicht wiederholt!

In Martigny ist es zum Glück umgekehrt. Im Rahmen eines 500 m langen Hochwasserschutzprojekts hat die Drance kürzlich ein breiteres Flussbett erhalten (Fotos 5–7), das auf eine bessere Zukunft für alle Lebewesen der fließenden

Gewässer und ihrer Ufer hoffen lässt. Der neue Fluss wird zur Sicherheit der Anwohner weiterhin kanalisiert, aber mit einem Raum ausgestattet, in dem er einen Teil seines ökologischen Potenzials und seiner Biodiversität besser entfalten kann.

Möge der Fall des Lac des Toules uns dazu bringen, über die Auswirkungen von «ökologischen» und «erneuerbaren» Solaranlagen nachzudenken, die man in den unberührtesten Gegenden unserer Berge plant!

Pierre-Alain Oggier



La nouvelle Drance à Martigny. En haut: 19.02.2022. En bas: 26.10.2023. Les bancs de graviers se stabilisent, des saules les colonisent. Photos P.-A. Oggier

Die neue Drance in Martigny. Oben am 19.02.2022, unten am 26.10.2023. Die Kiesbänke stabilisieren sich und werden von Weiden besiedelt.

Article dans Le Nouvelliste du 22 mars 2024. // Artikel im Nouvelliste vom 22. März 2024.

Une lourde perte de poissons est attendue

DRANSE Des pêches électriques ont actuellement lieu dans la rivière pour évaluer les dégâts causés à la faune piscicole après la vidange du barrage des Toules. Les résultats tomberont dans les jours à venir.

Des pêches électriques sont menées ces jours sur toute la longueur de la Drance pour évaluer la mortalité piscicole survenue après une vidange autorisée du barrage des Toules. Les pertes s'annoncent massives. La pêche électrique étourdit les poissons et permet de les capturer pour les dénombrer avant de les remettre à l'eau. Les résultats de celle qui a été effectuée jeudi sur cinq tronçons de la Drance n'ont pas encore été communi-

qués. «Un courriel m'a informé ce matin qu'une pêche électrique complémentaire est prévue à la fin mars, plus en aval du cours d'eau», précisait hier James Derivaz, directeur de DransEnergie, société mandatée par les Forces motrices du Grand-St-Bernard, propriétaires du barrage des Toules.

«Aucun poisson ne peut survivre»

La vidange du barrage des Tou-

les a débuté le 4 mars pour des raisons de sécurité, soit permettre l'utilisation de la vanne de vidange en cas de crue. Le niveau s'est abaissé progressivement jusqu'à 6 mars au matin. Mais ce dernier jour, à 11 h 53 précises, les derniers litres lâchés contenaient plus de sédiments que prévu.

Les taux de concentration de sable dans l'eau, prévus par la législation fédérale, ont été largement dépassés, provoquant un



«Les Forces motrices du Grand-St-Bernard vont entamer une réflexion et analyser la possibilité de modifier le système de vidange.»

JAMES DERIVAZ
DIRECTEUR DE DRANSENERGIE

manque d'oxygène. Dans la Drance, «la perte piscicole sera considérable», admet James Derivaz, également pêcheur à ses heures de loisirs. Un constat amer partagé par Julien Moulin, président de la Société des pêcheurs amateurs du district d'Entremont: «Cela fait plusieurs jours que nous observons

la rivière et n'y voyons plus de vie. Nous avons mesuré à certains endroits des taux de sable dans l'eau s'élevant à 98%; aucun poisson ne peut survivre à ça», déplore-t-il.

Il faut «trouver une solution»

La Drance d'Entremont est «l'une des rivières les plus pêchées en Valais», précise Julien Moulin. Chaque année, des dizaines de milliers de poissons élevés dans la pisciculture des Trappistes sont déversés dans le cours d'eau où certains grandiront durant six à sept ans. «Tout un labeur perdu d'un seul coup», regrette le président des pêcheurs d'Entremont.

Mais au-delà du labeur perdu et des indemnités attendues, les pêcheurs veulent une solution, «car nous ne pouvons pas continuer comme cela». Julien Moulin évoque l'exemple du

barrage de Mauvoisin. Ce dernier a été rehaussé, et l'imposante vanne de vidange a été installée une trentaine de mètres au-dessus du fond du barrage. Elle peut ainsi être ouverte ou fermée sans être entravée par les sédiments.

«Les Forces motrices du Grand-St-Bernard vont entamer une réflexion et analyser la possibilité de modifier le système de vidange», assure James Derivaz. Mais d'ici là, le propriétaire du barrage des Toules devra prendre en charge tous les coûts dus aux effets de cette vidange, notamment ceux du «rincage» prévu en mai, et qui doit évacuer jusqu'au Rhône les sédiments déposés sur toute la longueur de la Drance. Mais aussi les indemnités pour la perte piscicole, qui, lors de la dernière vidange au déroulé similaire en 2010, s'étaient montées à quelque 80 000 francs. **ATS**